

Poste de livraison n°1



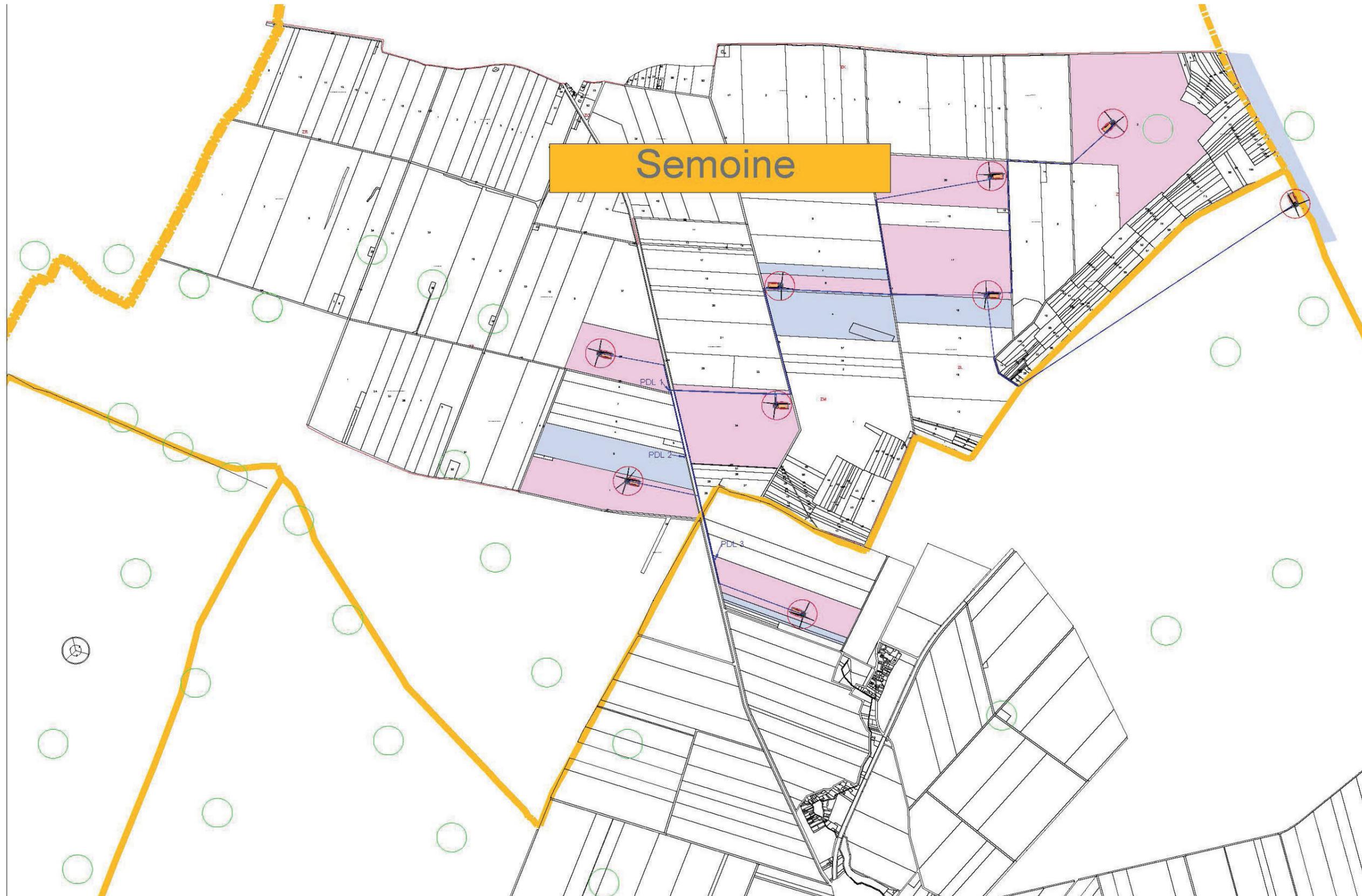
Poste de livraison n°2



Poste de livraison n°3



Semoine



	Piste d'accès et plate-forme de grutage à créer empruntés par les convois pour la livraison de l'éolienne	En gris : fond de plan cadastral obtenu par digitalisation (limites apparentes)	Bâtiments "léger"	Survol du rotor
	Chemins d'accès existants empruntés par les convois pour la livraison de l'éolienne	Parcelles d'implantation des éoliennes et PDL	Bâtiments "dur"	Eoliennes projetées
	Virages temporaires à créer, empruntés par les convois pour la livraison de l'éolienne	Parcelles survolées par les éoliennes	Eoliennes existantes, accordées et déposées	Limites communales
			Liaisons électriques	Poste de livraison
				Socle de l'éolienne

Synthèse des impacts

Impacts à l'échelle lointaine

Il s'agit de l'échelle la moins critique car le paysage offre de vastes espaces de respiration entre les regroupements de parcs (vallées de l'Aube et de l'Herbissonne, forêt domaniale de la Perthe...). Le premier plan perçu depuis les axes majeurs de circulation (A26, N4, N77) est marqué par la présence d'éoliennes (parcs de l'Herbissonne, du Champ de l'Epée...). Le projet de PEVR III, en complétant les lignes des Parcs du Village de Richebourg I & II vient également compléter l'arrière-plan de plaine où les éoliennes sont déjà présentes. Le projet de paysage du parc participe ainsi à la création d'un groupement éolien en confortant les parcs existants. Il se décline de la manière suivante :

- › Implantation des éoliennes de PEVR III en accord avec les lignes de PEVR I & II formant ainsi un pôle en continuité avec les parcs de Mont de Bézard (au nord) et de Champfleury (au sud) qui constituent les limites tangibles du groupement,
- › Préservation de l'image naturelle des vallées (enjeux identifiés),
- › Aucune covisibilité avec les monuments historiques à cette échelle.

Impacts à l'échelle semi-rapprochée

A l'échelle semi-rapprochée, le projet du Parc Eolien du Village de Richebourg III s'inscrit dans un paysage du quotidien. La déclinaison du projet de paysage à cette échelle permet de :

- › Limiter les covisibilités avec les monuments historiques,
- › Préserver les vallées et zones d'habitation en prévoyant un éloignement de 1300 m minimum entre le Parc Eolien du Village de Richebourg III et les villages,
- › Affirmer un pôle de densification dont la RD10 devient une limite physique forte à l'est,
- › Fractionner les perceptions sur le projet depuis les axes secondaires grâce aux légères ondulations du relief,
- › Positionner le Parc Eolien du Village de Richebourg III en cohérence avec les parcs existants (continuité de l'implantation des éoliennes avec celles du parc de Mont de Bézard) et en continuité avec le maillage retenu pour PEVR I & II,
- › Maintenir une logique de « perméabilité » du parc développée pour le Parc Eolien du Village de Richebourg I & II grâce à une interdistances entre les éoliennes supérieure à 680 m.

Impacts à l'échelle immédiate

Le projet de Parc Eolien du Village de Richebourg III :

- › Limite les éléments construits au sein des espaces agricoles et prévoit leur intégration paysagère le cas échéant (teinte assurant une insertion optimale...).
- › Prévoit une insertion au sein du parcellaire agricole en cohérence avec la topographie du site et limitant au maximum la création de chemins.

Prise en compte du SRE 2012

ECHELLE D'ANALYSE	ENJEUX du SRE 2012	PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET
Echelle territoriale	Capacité d'accueil du paysage Respiration paysagère et interdistances entre les parcs	Espace de respiration au sud de Villiers-Herbisse préservé, au sud et à l'ouest d'Herbisse et au nord-est de Semoine Projet implanté dans la vaste plaine se prêtant à l'assimilation des projets éoliens. Parti pris de continuité avec les parcs existants (Mont de Bézard et Champfleury) et renforcement du pôle de densification voulu par l'implantation de PEVR I & II.
Echelle semi-rapprochée	Accompagnement des structures géomorphologiques et paysagères (lignes de force, hydrologie, végétation...) Rapport d'échelle vertical	Implantation du projet en accord avec les lignes de force, préservation des vallées et maintien des boisements.
Echelle immédiate	Interaction visuelle avec le bâti Covisibilité	Eloignement du parc avec les habitations (1300m minimum) Projet en dehors des périmètres des Monuments Historiques

Synthèse globale des impacts du projet

ECHELLE D'ANALYSE	ENJEUX	NIVEAU D'IMPACT DU PROJET
Echelle territoriale	<p>Prise en compte de la place de l'éolien au sein de l'unité paysagère Champagne crayeuse : capacité d'accueil du paysage</p> <p>Perception depuis les axes de transit majeurs (A26, N77, N4) : peu de perceptions</p> <p>Risque de covisibilité avec le patrimoine (sites classés/ inscrits...)</p>	Impact faible
Echelle semi-rapprochée	<p>Accompagnement des structures géomorphologiques et paysagères (lignes de force, hydrologie, végétation...) et rapport d'échelle</p> <p>Perceptions depuis les axes de transits secondaires : risque de saturation (cohérence avec les parcs existants et raccord avec PEVR I & II)</p> <p>Cohérence avec la topographie du site de projet</p> <p>Respect des formations boisées (bosquets, alignements) et du parcellaire agricole</p>	
Echelle immédiate	<p>Cohérence avec les parcs éoliens existants : risque de saturation</p> <p>Limitation du nombre et regroupement des éléments bâtis et insertion le cas échéant</p>	

Le projet de Parc Eolien du Village de Richebourg III s'inscrit dans un contexte de plaine agricole champenoise déjà marquée par les éoliennes. PEVR III vient renforcer le projet de paysage formulé pour PEVR I & II, à savoir l'inscription dans un espace délimité au nord et au sud par deux parcs existants, respectivement parc de Mont Bézard et parc de Champfleury, et à l'est par la RD10. Le projet de paysage vise à s'inscrire en **continuité avec ces parcs existants** tout en **préservant des espaces de respiration** identifiés à l'est (vallée de l'Herbissonne), à l'ouest (forêt de la Perthe et vallée de la Superbe), au sud (vallée de l'Aube) et au nord (aéroport de Vatry).

Le projet s'inscrit donc au sein de la plaine agricole, privilégiant une implantation des machines en accord avec les lignes de force du paysage et préservant l'image naturelle des vallées. Ainsi les villages bénéficient d'un éloignement minimum de 1300 m et les **covisibilités** avec les Monuments Historiques (principalement églises en coeur de villages) sont **évités**.

Les éoliennes du Parc Eolien du Village de Richebourg III s'insèrent au coeur d'une zone déjà occupée par des éoliennes (impacts cumulés). Quelques vues sont prises par le projet. Pour autant, le pourcentage de vues prises par le projet reste peu important par rapport aux parcs éoliens existants. Le faible nombre d'éoliennes facilite l'intégration du parc. Le projet renforce toutefois des pôles de densification éoliens déjà présents.

L'intégration des trois postes de livraison est optimisée par le choix de teintes cohérentes avec le contexte des cultures et de la végétation à proximité.

Mesures ERC

Afin de limiter les impacts sur l'environnement, l'élaboration du projet de Parc Eolien du Village de Richebourg III a suivi la démarche Eviter - Réduire - Compenser.

Mesures d'évitement

- › Conservation des bosquets et des arbres du secteur, conservation des haies (sauf 1 exception),
- › Conserver les micro-reliefs existants sur le site projet,

Mesures de réduction

- › Choix d'un schéma d'implantation respectant les lignes de force du paysage et avec une interdistance minimale de 680 m entre les éoliennes permettant une lecture claire et un parc aéré filtrant le regard,
- › Choix du modèle d'éolienne en accord avec les éoliennes voisines déjà construites (similitude de forme : nacelle cubique, silhouette identique...) et adapté au relief et au plafond aérien de la DGAC,
- › Choix d'une implantation qui reprend le parcellaire agricole et les chemins existants.
- › Limitation des remblais en pied d'éolienne.

Mesures de compensation

- › Aucune mesure n'est envisagée.

Partie 6 : MÉTHODE, BIBLIOGRAPHIE

Méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet sur l'environnement

- › des visites de terrains réalisées en éhiver et té 2021 dans de bonnes conditions de visibilité et par une ingénieure paysagiste (Emeline Givet). Ces visites complètent les visites réalisées entérieurement pour les autres parcs AAB
- › des photomontages réalisés sous Windpro par un photographe professionnel («Picture & Co» / Jean-Christophe GENTON)

Enfin, notons un accès à toutes les données nécessaires pour la réalisation de l'étude d'impact.

Bibliographie

REGION CHAMPAGNE-ARDENNE, Plan Climat Air Energie 2012

DREAL Champagne-Ardenne, Cartographie Cartélie : état de l'éolien en Champagne-Ardenne au 31/12/2014

Base de données Mérimée, liste des monuments historiques

KARUM, volet paysager de l'étude d'impact relative au projet d'une ligne de 6 éoliennes dit projet «Côte Notre Dame» sur les communes de Villiers-Herbisse et de Herbisse, Mars 2014, 85p